



LIGUE RÉGIONALE D'AQUITAINE DE BASKETBALL

94, rue Fiéffé – 33800 BORDEAUX
Siret : 384 023 578 00014
ligue.aquitaine.basket@wanadoo.fr
www.aquitaine-basket.com

Téléphone : 05 56 91 78 52
Fax : 05 56 94 70 71

P.V. n°5 de la Commission Sportive

■ FORFAITS :

- Match n°601 : Promotion Masculine du 23 février 2008
BASKET LUY ADOUR – JSA BORDEAUX 2

Le groupement sportif de JSA BORDEAUX ayant prévenu la Ligue qu'il ne pouvait se déplacer à BASKET LUY ADOUR, la Commission Sportive Régionale propose au Bureau :

- *match perdu par forfait pour JSA BORDEAUX avec 0 point*
- *BASKET LUY ADOUR est déclaré vainqueur avec un score de 20 à 0*

Le groupement sportif de JSA BORDEAUX devra s'acquitter d'une amende de 77 € (voir dispositions financières) à régler sous huitaine à la Ligue d'Aquitaine de Basket Ball.

A l'encontre de cette décision, un appel peut être interjeté dans les dix jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification conformément aux dispositions de l'article 624 des règlements généraux. L'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagnée d'un cautionnement d'un montant de 310 € prévu par les dispositions de l'article 637 des règlements généraux.

■ RESERVES:

- Match n°1611 : Pré Nationale Féminine du 10 février 2008
SA MERIGNAC – ASB MALAUSSANNE

Réserve posée par ASB MALAUSSANNE concernant la qualification de la joueuse CATHELINE L. du SA MERIGNAC.

Après enquête, il s'avère que le type de la licence de la joueuse est erronée.

Le dossier est transmis à la Commission Régionale de qualification.

PV adopté en Bureau du 10 mars 2008

Le Secrétaire Général
Jean-Claude MAURANCE

Le Président de la C.S.R.
Daniel BOUQUET

nos partenaires



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS